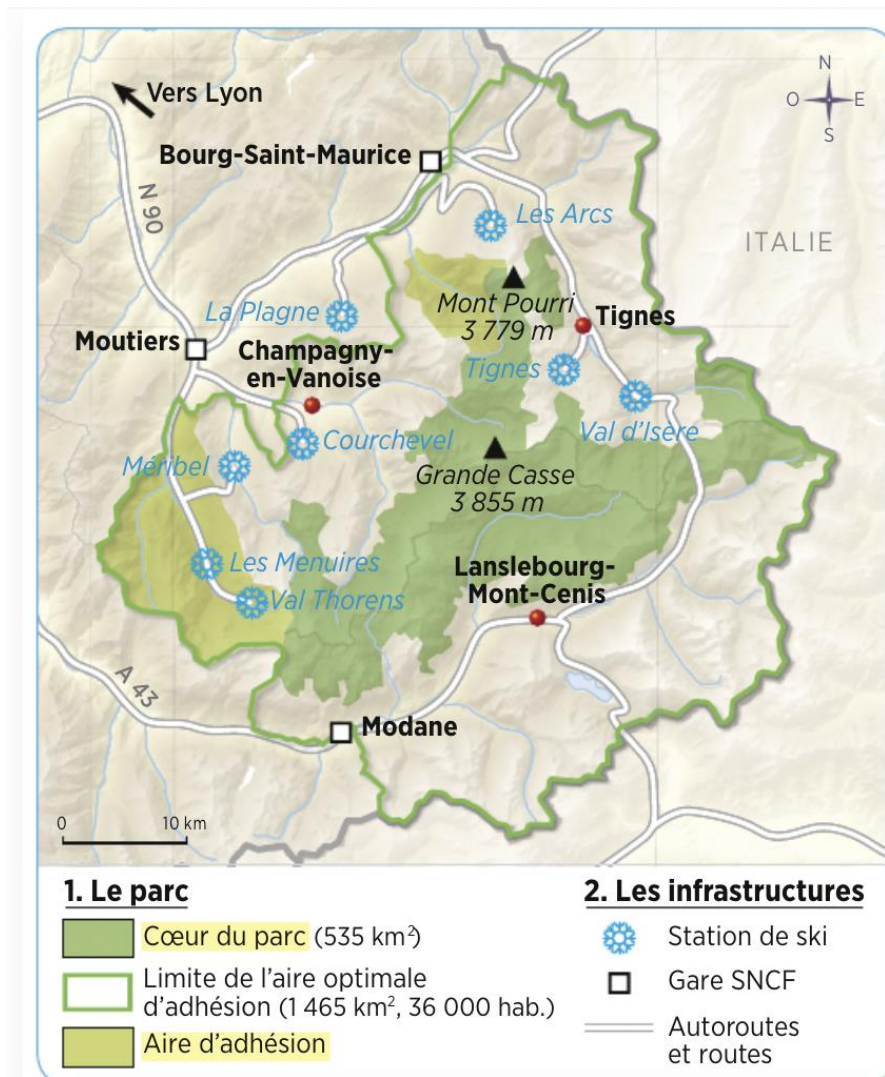


L'exemple du Parc naturel national de la Vanoise, la difficile protection des espaces de faible densité.



Le parc national de la Vanoise est composé :

- d'une zone protégée, dite « zone cœur », où il y a une réglementation très stricte pour protéger la nature.
- d'une aire d'adhésion, sans protection spécifique, où les communes ont librement la possibilité d'adhérer à la charte constituant un projet de protection, et de développement du territoire respectueux de l'environnement.



2 L'organisation du parc national

Le parc national attire de nombreux touristes amateurs d'espace sauvage et de loisirs de montagne. Des randonnées sur plusieurs jours sont possibles grâce aux possibilités d'accueil dans les refuges.



5 Une faune et une flore protégée

Avec 2 600 bouquetins, 6 000 chamois, 125 espèces d'oiseaux nicheurs dont vingt couples d'aigle royal et trois couples de gypaète barbu, le parc présente une faune remarquable qui attire 720 000 visiteurs par an.

Mais dans l'aire d'adhésion, il y a de grandes stations de ski, qui souhaitent un développement touristique pas toujours en accord avec des préoccupations environnementales.



La station intégrée des Arcs

Localisez cette station à l'aide du document 2. Quels éléments montrent qu'elle a été conçue pour accueillir un nombre important de touristes ?

Conformément à une loi de 2006, les communes de l'aire d'adhésion peuvent accepter ou non d'adhérer à une charte pour développer le territoire en respectant l'environnement. Une très grande majorité des communes et de leurs habitants ont refusé d'adhérer à cette charte. Les communes qui refusent ne feront plus partie de l'aire d'adhésion et aucune protection particulière de l'environnement ne pourra être prise.

4 Vers une réduction du parc

« La Vanoise va se résumer désormais à sa zone centrale, où la faune et la flore continueront d'être protégées. Mais pour la zone périphérique, c'est un retour en arrière. 27 communes sur 29 ont voté contre la charte d'adhésion au parc. C'est le cas de Champagny-en-Vanoise. "On a eu un avis négatif d'environ les trois quarts de la population", détaille René Ruffier-Lanche, maire de Champagny-en-Vanoise. "On a dû tenir compte de cet avis" ajoute-t-il.

Un refus massif. Les habitants redoutent que les contraintes freinent le développement économique. "On a peur de toutes les contraintes qu'il peut y avoir. Qu'on ne puisse plus faire pâturer les vaches partout [...]", détaille Patrick Ruffier-Lanche, agriculteur.

Une peur des règles de protection de l'environnement et des contraintes en matière d'urbanisme. Les communes concernées vivent à 80 % du tourisme hivernal et de l'économie du ski. Le parc a longtemps été vécu comme un obstacle à l'extension des stations. Mais le parc a aussi contribué à faire connaître la Savoie. Certains regrettent le rejet de la charte.»

D'après « Vers une réduction du parc de la Vanoise »,
francetvinfo.fr, 29 septembre 2015.